

N°741

29 Avril 2016
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

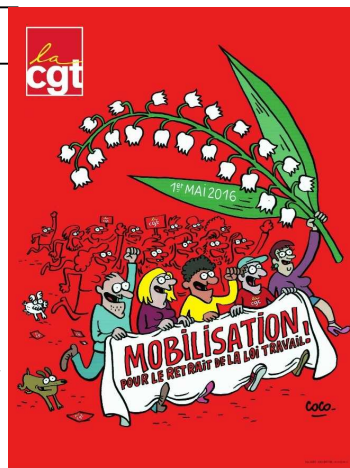
Le 28 dans la rue, le 1^{er} mai on continue !

Les 1000 délégués du 51^{ème} congrès de la CGT ont lancé un appel fort et déterminé à l'ensemble des salariés à poursuivre et à amplifier partout le rapport de forces jusqu'au retrait du projet de la loi dite « Travail » qui dynamiserait notre modèle social. La CGT appelle toutes les organisations à amplifier la riposte, dès le 28 avril, pour obtenir dans un premier temps le retrait du projet de loi de casse du Code du travail.

Les cadres sont les premiers visés par le projet de loi El Khomri :

- Il permet, par simple accord d'entreprise, de passer de 48h maximum par semaine à 60h et de 10h à 12h maximum par jour
- Il permet de passer d'un temps de travail annuel (1607h) à un temps de travail défini sur 3 ans, ce qui limitera d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires
- Il étend et assouplit encore les forfaits jours, tout en ne sécurisant que les employeurs
- Il permet de fractionner les 11 heures de repos consécutives obligatoires, au mépris du droit à la déconnexion reporté au 1er juillet 2017
- Il porte gravement atteinte à la médecine du travail

L'Union Fédérale des Cadres (UFC) de la CGT-Fapt appelle les cadres à se mobiliser pour faire reculer le gouvernement et imposer une feuille de route de progrès, social, environnemental et économique, par la grève et les manifestations, comme le 28 avril et le 1er mai !



Branche Poste

Les petites mains de la DR 37

Avec la mise en place « des clés de la réussite du DET », La Poste promettait une organisation simplifiée censée changer le métier avec plus d'autonomie et de responsabilisation. Sur le terrain et notamment en Indre et Loire, cela se traduit par productivité, suppressions de postes, non remplacement des absences, intensification du travail, dégradation des conditions de travail et remises en cause des acquis. Seuls les objectifs, résultats, rentabilités et coefficients d'exploitation sont de mise.

La CGT ne peut tolérer que les objectifs économiques passent avant la situation sociale des femmes et des hommes qui font la richesse de l'entreprise et exige que La Poste prenne enfin ses responsabilités sociales d'entreprise.

Sombre avenir

De façon presque concomitante des annonces ont été faites dans deux directions informatiques de La Poste (la DISITT et la DISFE) où des activités « cœur de métiers » sont en passe d'être externalisées.

Cela va à l'encontre des annonces faites sur la pérennité des activités. Les départs en retraite sans remplacement rendent la réalisation des missions de plus en plus difficile. Cette dégradation organisée permet aux directions de justifier l'augmentation de la sous-traitance.

La maîtrise de l'outil informatique poste est en cause avec ces menaces sur de nombreux sites et sur l'emploi. La CGT est déterminée à agir contre cette politique suicidaire pour l'avenir de La Poste.

Branche Télécoms

Individualisation, le retour

Les négociations salariales 2016 à Orange ont été délibérément placées sous le signe de l'individualisation par la direction. Pour preuve, la première proposition de l'entreprise a été de ne donner que des augmentations individuelles pour les cadres et rien pour les fonctionnaires. La position unitaire des organisations syndicales, portée jusqu'au bout par la CGT, exigeant des augmentations collectives pour tout le personnel, a réussi à modifier la donne avec des augmentations, à minima, pour tous les salariés.

Concernant le taux directeur affiché de 1,6%, il mélange les augmentations à hauteur de 1%, les mesures emplois et compétences pour 0,4% et l'ajustement salarial à 0,2%. Pour la CGT cet accord est en fait à 1% !

Médecins aux ordres ?

Depuis de nombreuses années, et à l'initiative de la CGT, les médecins du travail à Orange bénéficiaient chaque année au 1^{er} janvier de l'augmentation du taux directeur de l'accord salarial. Ceci permettait de maintenir leur nécessaire indépendance vis-à-vis de l'entreprise. Cette année, Orange a décidé de donner la possibilité aux médecins d'accéder à la mesure emplois et compétences, au prétexte que certains médecins du travail étaient demandeurs. Or celle-ci est managériale, donc les directions pourront choisir les « bons » médecins !

Nul doute que nous verrons moins de commentaires critiques de la politique d'Orange dans les futurs rapports annuels d'activités des médecins du travail ...

Échos

Non aux miettes !

La CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et FAFP interpellent la Ministre de la Fonction Publique, pour l'ouverture d'une véritable négociation salariale...

Lors du rendez-vous du 17 mars, une revalorisation de la valeur du point d'indice a été actée à hauteur de 0,6 % au 1er juillet 2016 et au 1er février 2017.

Or, le point d'indice étant gelé depuis 2010, les fonctionnaires ont perdu entre 8 et 10% de leur pouvoir d'achat en cinq ans.

Aussi les organisations syndicales demandent la réouverture d'une véritable négociation et rappellent leur opposition aux dispositifs consacrant le « salaire au mérite », contraires aux valeurs du service public et au système de rémunération de la Fonction Publique.

Loi Travail

Désaccord persistant

Le gouvernement a présenté le 11 avril ses mesures en faveur des jeunes (Aide à la Recherche du Premier Emploi, surcotation des CDD, amélioration de la rémunération des apprentis, revalorisation des bourses, prolongation du droit aux bourses, création de places en BTS...). Pour la CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, ces annonces correspondent à des revendications portées de longue date et aux fortes mobilisations des étudiant-e-s au côté des salarié-e-s.

Mais le désaccord sur le projet de loi Travail reste entier contre l'entêtement du gouvernement à ne pas entendre les revendications des salarié-e-s, porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain, continuons le combat !

Organisons-nous !

La mobilisation commence à porter ses fruits, il faut l'amplifier et obtenir le retrait du projet de loi Travail.

La CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, appellent l'ensemble des salarié-e-s, privé-e-s d'emploi, étudiant-e-s, lycéen-ne-s, retraité-e-s à se mobiliser par la grève et, après les manifestations massives du 28 avril, à se saisir du 1^{er} mai !

Organisons des assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de ces journées et décider de la poursuite de l'action pour obtenir le retrait du projet et l'obtention de nouveaux droits.

International

Burger Lutte !

Depuis plusieurs mois, la CGT préparait une journée internationale d'action de la restauration rapide qui a eu lieu le 14 avril dernier.

En janvier, plusieurs fédérations de la CGT et l'Union internationale des employés de services (SEIU) s'étaient réunies à Paris pour dénoncer les pratiques de « dumping social » et « d'évasion fiscale » de McDonald's, et avaient appelé les salariés à une « mobilisation mondiale ».

Symbole de la restauration rapide en France, c'est devant le grand « M » jaune de Disney Village, et en présence du secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, qu'un rassemblement de plus de 200 personnes s'est tenu pour dénoncer la précarité des salariés du secteur.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Mahorais en lutte

Le déchainement de violence et l'intervention massive des forces de l'ordre à Mayotte ne doivent pas occulter la puissance du mouvement social consolidé de jour en jour pour exiger l'égalité en matière de salaire, de droit du travail et d'expression.

La grève générale unitaire continue. Les revendications mahoraises sont légitimes et doivent être entendues par l'Etat et par le patronat.

Certains entendent réprimer l'expression syndicale, en trainant Salim Nahouda secrétaire général de la CGT Mayotte devant les tribunaux pour avoir dénoncé cet autre fléau qui gangrène l'île : la corruption !

La CGT, apportera tout son soutien aux salariés en lutte !

Secret des affaires

Bienvenue dans le meilleur des mondes

Le projet de loi sur la « République numérique », en examen au Sénat, censé garantir l'accès des citoyens aux données publiques, a été « enrichi » d'un amendement introduisant la notion de secret des affaires, ceci en lien avec une directive européenne (voir ci-dessous) qui doit être validée par le Conseil de l'Union Européenne.

Or il existe déjà une restriction sur la communication des données publiques, avec la protection du secret en matière commerciale et industrielle : pourquoi l'élargir aux affaires ? Que veulent nos élus, défendre de droit d'informer ou le réprimer ?

Panama Papers interdit !

La directive sur le secret des affaires, adoptée le 14 avril, permet à une entreprise de poursuivre tous ceux qui utilisent les informations acquises sur le lieu de travail. Les exceptions sont tellement insuffisantes que les libertés ne seront pas protégées.

Il suffira à l'entreprise de prouver qu'elle n'a pas autorisé l'obtention, l'usage ou la publication du secret d'affaire concerné. Les citoyens devront démontrer qu'ils ont agi de façon compatible avec des exceptions prévues. Les eurodéputés n'ont pas compris les enjeux et les dangers du texte qui aurait empêché le scandale Panama Papers. Ils ont fait reculer les libertés. La campagne contre le secret des affaires continue avec la transposition nationale de la directive.

Égalité

L'histoire des femmes

Deux grandes voix des luttes des femmes se sont récemment tuées. Maya Surduts était porte-parole du Collectif National des Femmes (CNDF) et de la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC). Combattante engagée, elle n'a jamais cédé sur la dénonciation de la domination sexiste et patriarcale. Dans les années 1990, elle a participé à la création de Ras l'front.

Thérèse Clerc était militante du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC), elle s'installa à Montreuil où elle y fonda la « Maison des Femmes ».

Maya, Thérèse, des femmes inspirantes pour les générations suivantes.